



BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT MARTIN DU VIEUX BELLÊME-N° 17 Juin 2015

Sommaire

Le mot du Maire

La vie de la commune

Les manifestations

La C.D.C

L'économie locale

L'expression libre

L'état civil

L'agenda

Les Informations pratiques

LE MOT DU MAIRE

LE DOSSIER DE L'OREE DU GOLF REBONDIT : UN DOSSIER DE PLUS EN PLUS DIFFICILE POUR LA COMMUNE

La délicate affaire de l'Orée du Golf vient de connaître un nouveau rebondissement, notre commune venant d'être condamnée par le Tribunal Administratif d'Alençon à payer la somme de 130000 € au promoteur, la Société d'Aménagement Foncier(SCAF).

Rappelons que la SCAF, pour mieux rentabiliser son opération immobilière, avait, en 2006, viabilisé la partie du chemin de Bellême à Crapon sans enquête publique, ni accord du Conseil Municipal de l'époque.

Par un arrêté du 10 Décembre 2010, Luc de Romanet (maire de 2008 à 2014), avait décidé d'interdire, pour des raisons de sécurité évidentes, la sortie du lotissement par ce chemin rural.

La SCAF a, bien entendu, vivement contesté cette décision mais a été déboutée le 15 Mars 2012, puis le 4 juillet 2014 par le tribunal de CAEN et la cour administrative d'appel de Nantes. En dépit de ces condamnations, la SCAF s'est, à nouveau, obstinée à demander l'annulation devant le Conseil d'Etat. Là encore, le Conseil d'Etat a donné raison à la Commune d'avoir pris des mesures de sécurité adaptées.

ALORS, POURQUOI CE DOSSIER REBONDIT-IL AUJOURD'HUI ?

Parce que, parallèlement à la première procédure, la SCAF avait sollicité en juin 2013, la nomination d'un expert Judiciaire auprès de la Cour d'Appel de CAEN pour faire évaluer le préjudice commercial suite à la décision du Conseil Municipal de Luc de Romanet de fermer par une chaîne, sans prévoir de solution alternative, le chemin rural empêchant, de fait, toute sortie de ce côté. Les conclusions du rapport d'expertise de Novembre 2013 ont été très défavorables à la commune et le 27.02.2014, l'ancien conseil municipal recevait une assignation par huissier de la SCAF aussitôt contestée par Luc de Romanet. En dépit des conclusions de la commune, le Tribunal de Grande Instance d'Alençon, statuant sur le seul rapport de l'expert, vient de donner raison à la SCAF en condamnant la commune à lui payer la somme de 130.000 € somme définie par l'expert. Le jugement, non exécutoire, nous a été signifié par huissier le 6 Mai dernier.

QUE PENSER DE LA GESTION DE CETTE AFFAIRE ?

Tout d'abord, la décision de la Mairie d'interdire, pour des problèmes de sécurité, la sortie par le chemin de Bellême à Crapon était la seule possible. Nous la validons d'autant plus que la viabilisation par le promoteur de ce chemin avait été réalisée dans des conditions pour le moins anormales sans aucune enquête publique, ni accord du Conseil Municipal

En revanche, il aurait été, pour le moins, plus judicieux, pour arrêter toute procédure coûteuse, de ne pas s'acharner contre le promoteur en négociant avec lui une solution que ce dernier avait d'ailleurs, en son temps, proposée. Une négociation était d'autant plus nécessaire que la commune a l'obligation, dans tout lotissement, de prévoir une sortie où, à tout le moins, une plateforme de retournement. Cette décision de Luc de Romanet de fermer le chemin, sans prévoir une autre solution a donc été très lourdement condamnée et de manière implacable par le TGI d'Alençon. Ce dernier, suivant en tous points, les conclusions de l'expert, a ainsi considéré que le promoteur avait subi un préjudice important, la décision du Conseil Municipal et surtout l'absence de solution de remplacement à la fermeture du chemin, avait dissuadé des acheteurs potentiels d'investir dans le lotissement.

Il est particulièrement regrettable que le Conseil Municipal de M. Luc de Romanet, il est vrai, très soutenu dans sa composition par des riverains de la Maladrerie, en ait décidé autrement. On peut le regretter vivement aujourd'hui, compte tenu de la tournure des événements.

La seule possibilité de lancer une procédure d'appel, sans être certain du résultat, était d'engager une nouvelle action cette fois-ci en responsabilité solidaire tant à l'encontre de M. BELLANGER que de la Société Caraïbe d'aménagement foncier (SCAF).

A ma demande, le Conseil s'est prononcé contre lors de sa réunion du 18 mai 2015 pour les raisons suivantes :

- Cette affaire dure depuis très longtemps tout en faisant supporter un risque financier important à la commune. De plus, notre avocat est très septique sur le succès d'une telle procédure. Il serait, en effet, très difficile de prouver de manière juridique et

certaine une faute de la SCAF de telle sorte qu'une telle procédure pourrait se retourner contre la commune en nous faisant condamner pour « Appel abusif ».

- Lancer une action en responsabilité, donc judiciaire, contre M. BELLANGER est totalement inenvisageable même si cela ne nous empêche pas de vivement regretter que toutes les règles régissant le code des Collectivités n'aient pas toujours été respectées

- Les frais de procédure sont élevés et se cumulent.

- La commune est bien assurée en responsabilité civile, ce n'est pas le cas en action judiciaire où les montants sont très limités.

J'ai donc choisi de négocier avec M. BRETON, responsable de la SCAF. Après une longue négociation, nous sommes sur le point de trouver un accord sur un dédommagement par la commune à la SCAF à hauteur de 30% du montant total auquel nous étions condamnés par le Tribunal de Grande Instance d'Alençon mettant ainsi définitivement fin à toutes procédures, soit la somme de 40 500 €.

Le Conseil lors de sa session du 18 mai a accepté à l'unanimité d'autoriser le cabinet Orn'Avocats à lancer une procédure d'appel conservatoire dans la perspective d'aboutir à cette négociation. Le règlement sera prise en charge directement par notre assureur GROUPAMA et n'impactera donc pas les comptes de la commune. Parallèlement, nous nous sommes engagés, car nous en avons l'obligation, à trouver, dans les meilleurs délais, une solution à la sortie du lotissement. La seule possibilité sécuritaire et équitable consiste à mettre en place un sens unique à partir de l'entrée du chemin de La Maladrerie avec une sortie plus bas sur le chemin du Colombier.

Je retiens 2 leçons de cette regrettable affaire :

Les règles et procédures doivent être scrupuleusement respectées

Une bonne négociation vaut mieux qu'un mauvais procès.

Votre Maire.

LA VIE DE LA COMMUNE

Déjà plus d'un an que vous nous avez fait confiance.

Le 30 Mars 2014, vous avez accordé votre confiance à un nouveau Conseil Municipal. Il est donc de notre devoir de vous informer à travers ce nouveau bulletin de nos réalisations au cours de cette première année de mandat.

VOIERIE/SECURITE :

Achèvement de l'enfouissement des réseaux aux Tilleuls et à la Blanchardière

Installation d'un « plateau-ralentisseur » et d'un abribus pour les enfants à la Bruyère.

Réparations des chemins à l'Aunay-Molier, les Fontaines, Gouffard et le Coutelier.

Elagage de 120 platanes sur la route départementale 938.

Installation d'un miroir dans le bourg.

Installation d'extincteurs dans la Salles de Mariage, le club des aînés et dans l'atelier.

Remise en l'état du poteau à incendie à la Blanchardière

TRAVAUX :

Rénovation du Monument aux Morts

Relèvement de 69 tombes

Création d'un Jardin du Souvenir ;

Changement de l'axe et des aiguilles de notre clocher.

Aménagement de la cour de Mairie

Rénovation totale des locaux de l'ancienne Mairie (2 salles de chacune 65 m²) : électricité - chauffage - dalle de béton - changement des portes et fenêtres. Les travaux d'électricité et de maçonnerie ont été réalisés par les Etablissement LEDRU et BEUNARDEAU dont vous trouverez d'ailleurs des interviews dans ce bulletin à notre page économique. Cette rénovation va permettre, nous l'espérons, l'installation d'une activité artisanale et à notre club des aînés de se retrouver dans un endroit plus « adapté ».

FLEURISSEMENT :

Les parterres devant notre église ont été modifiés. Nous pouvons lire désormais « SAINT-MARTIN et BIENVENUE »

Deux bacs à fleurs ont été installés à la Bruyère et à Sèche-Terre

MANIFESTATIONS :

Outre celles organisées chaque année, plusieurs manifestations ont eu lieu sur notre commune, deux d'entre elles en association avec nos amis Bellêmois :

Les 30 et 31 Août, à l'occasion du 800ème anniversaire de la naissance de SAINT-LOUIS, près de 500 personnes ont assisté à une grande messe au site de Croix Feu Reine et plus de 100 personnes à l'église de Saint-Martin.

Le 22 mars, nous avons reçu pour la première fois dans l'église de Saint-Martin, l'évêque de Sées, Monseigneur Jacques HABERT qui a accepté de bénir la statue de Saint-Louis sculptée par Christian CHAMPAGNE et qui témoigne du passage du Roi dans notre commune pendant l'hiver 1229.

Les 12 et 13 avril, des tableaux de Karen PAPAZEK ont été exposés dans notre église dans le cadre du 10ème anniversaire de BELLE-ME'ART.

Enfin, l'Association Saint-Martin Patrimoine a été officiellement créée en mai dernier avec comme Président, notre ancien maire, Luc de Romanet.

Tous les investissements réalisés l'ont été en respectant les équilibres budgétaires comme vous pourrez le constater dans la présentation de nos comptes à la rubrique « Finances ».

Le conseil municipal

Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 1er décembre 2014

- ☞ Délibération pour l'achat d'un abribus à installer à La Bruyère

Séance du 12 janvier 2015

- ☞ Délibération pour lancer une procédure contre la Sté Garczynski pour les poteaux bois défectueux
- ☞ Délibération pour la restauration de l'ancienne mairie.

Séance du 23 février 2015

- ☞ Création d'un poste d'emploi d'avenir
- ☞ Délibération pour les travaux de réfection des trottoirs et luminaires au Colombier.
- ☞ Nomination des membres du CCAS.

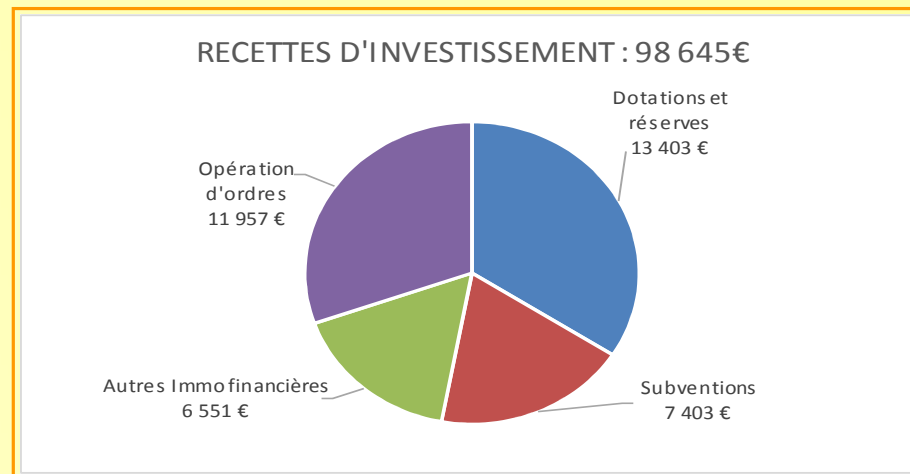
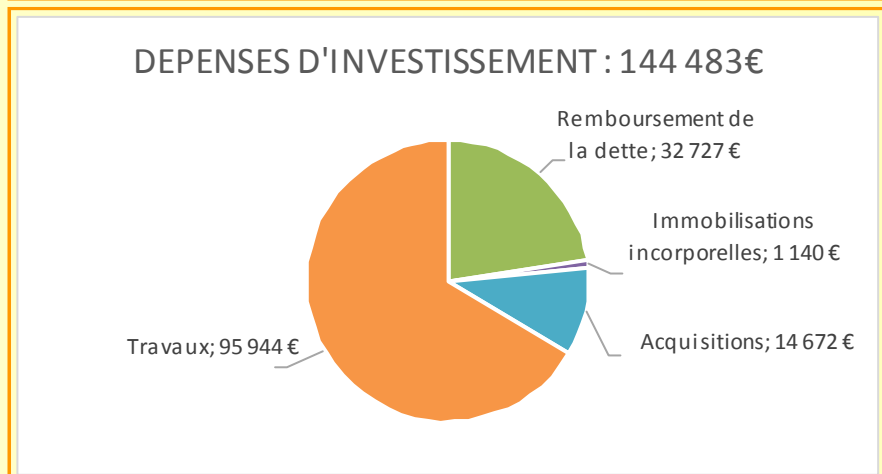
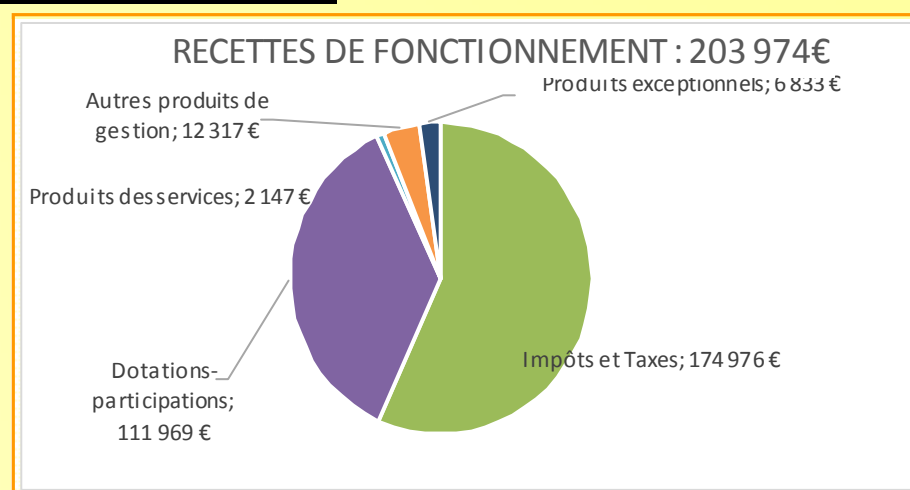
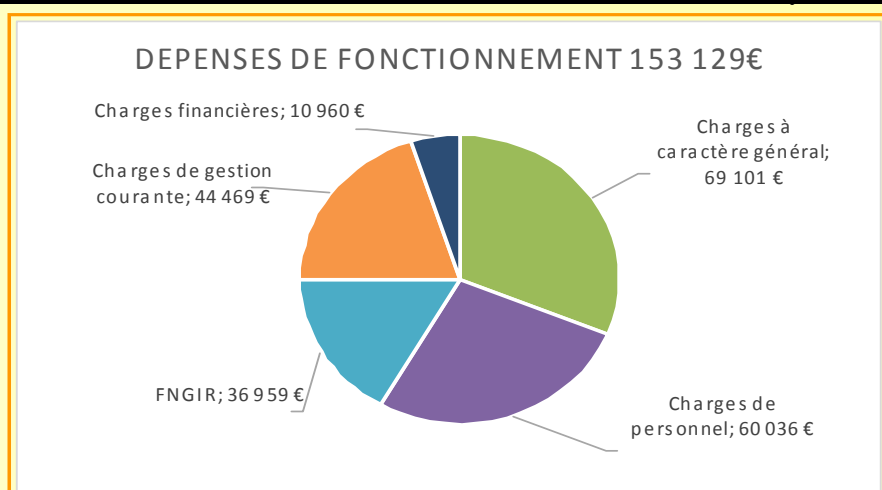
Séance du 9 mars 2015

- ☞ Approbation du compte administratif 2014
- ☞ Vote du compte de gestion 2014
- ☞ Affectation du résultat
- ☞ Vote des subventions 2015
- ☞ Vote des 4 taxes d'imposition

Séance du 18 mai 2015

- ☞ Délibération pour lancer un appel conservatoire contre la SCAF dans la perspective d'aboutir à une négociation
- ☞ Délibération pour la publicité extérieure
- ☞ Délibération pour un emploi d'avenir
- ☞ Décision sur les tarifs concernant la location de la vaisselle
- ☞ Décision pour demander une caution pour le ménage
- ☞ Approbation des modifications de statuts du Se61.

Point sur les finances de la commune : Compte administratif de 2014



L'excédent d'exploitation cumulé s'élève à 159 883 € et l'endettement est de 239 110 €

Le Fleurissement

Pour Noël, 7 sapins ont été positionnés dans plusieurs endroits de la commune, décorés de paquets cadeaux confectionnés par des bénévoles que nous remercions.

Les arbustes morts au-dessus des parterres de buis devant l'Eglise ont été remplacés et nous avons planté mi-mai des fleurs saisonnières dans les parterres et jardinières.



La Voirie :

POINT SUR LA DEPOSE DES POTEAUX EN BOIS DE SECHE TERRE/ LA VIOSNE

Suite à ma lettre aux habitants de SECHE TERRE et la VIOSNE du «30 Janvier 2015 » annonçant la dépose des poteaux en bois pour des raisons de sécurité, je vous informe que nous n'avons pu obtenir satisfaction de l'entreprise Garczynski, celle-ci arguant du procès en cours avec son fournisseur de poteaux pour refuser toute intervention. Suite à ce refus, notre avocat a obtenu du tribunal la nomination d'un expert judiciaire qui s'est rendu dans les hameaux le 20 Mai dernier. Nous attendons les conclusions de son rapport. Nous avons confirmé à l'entreprise Garczynski qu'il prenait l'entière responsabilité sur la sécurité des personnes et des biens.

AMENAGEMENT DES TROTTOIRS ET DE L'ECLAIRAGE DU COLOMBIER

Le conseil municipal a délibéré le 23 février 2015, sur proposition de la commission de voirie, l'aménagement des trottoirs et de l'éclairage public du lotissement du colombier.

Pour les trottoirs : reprofilage en grave 0/20 et finition en enrobé à chaud.

Quatre entreprises ont répondu, la mieux disant est l'entreprise Flécharde de la Ferté Bernard.

Pour l'éclairage : il a été décidé de remplacer les mâts galvanisés et d'installer un éclairage led.

La commission de voirie a décidé de conserver les lampadaires en fonte et de remplacer les boules en 2016. L'entreprise retenue pour cette opération est la SPIE de Mortagne-au-Perche.

Le coût total des travaux s'élève à 25.471 € HT.

ENTRETIEN DES VOIES COMMUNALES

Les réparations des chemins, compétence de la C D C du Pays Bellêmois

La commission de voirie a proposé :

En n°1 : la Voie Commune de la rue de Herse, assainissement (fossé), reprofilage de la chaussée à l'enrobé à chaud.

En n°2 : la V C du Guet Dolant assainissement (fossé), reprofilage de la chaussée à l'enrobé à chaud + refaire deux traversées de chaussée. : l'une à l'intersection de la VC de la Herse et de la VC du Guet Dolant - l'autre : cinquante mètres avant la route de Mortagne.

En n°3 : la VC du Coutelier à l'enrobé à chaud et un enduit sur la totalité de la chaussée.

ABRIBUS DE LA BRUYERE

Le conseil municipal a délibéré favorablement pour l'installation d'un abribus à la Bruyère pour protéger les enfants des intempéries suite à une demande des parents.

Les travaux destinés à la fixation d'une dalle de propreté ainsi que le montage ont été effectués par Luc ROUILLEC, Bernard ROTTIER et Jean-Jacques BLATRIX.

Le coût de l'abribus s'élève à 2000 €. Nous avons bénéficié d'une subvention de 30 % du Conseil Départemental.



Les Travaux

Restauration de l'Ancienne Mairie :

Les locaux de l'ancienne mairie ont été restaurés pendant les mois d'avril et mai 2015.

Les travaux d'un montant de près de 30.000€ HT ont consisté à :

- restaurer totalement le premier local donnant sur la rue Pierre de Romanet : Couler une chape talochée-plomberie-mise aux normes de l'éclairage et du chauffage-remplacement des portes et fenêtres-isolation-pose de faux plafond-placoplatre sur tous les murs-pose de radiateurs. Cette pièce sera destinée soit à une activité artisanale soit fera l'objet d'une location en appartement. Elle a été d'ailleurs restaurée dans ce but.

- dans la salle des anciens : remplacement des fenêtres-mise aux normes de l'électricité et du chauffage-isolation sous les fenêtres-pose de radiateurs.

Nous avons fait appel à des entreprises locales pour le coulage de la dalle de béton (Beunardeau), de l'électricité (Ledru). En revanche les portes et fenêtres ont été confiées à PROCLAIR Alençon, la plomberie et le faux plafond aux entreprises Igéenne Thierry Roussel et Esnault Pascal.

Tous les travaux préparatoires au coulage de la dalle de béton, l'isolation ainsi que l'installation de placoplatre sur tous les murs ont été effectués par, Luc, notre agent technique, et les adjoints. Vous pourrez le constater sur l'une des photos en marge de cet article.

Il reste à effectuer les travaux de peinture des 2 locaux. Les habitants qui souhaiteraient donner du temps à la commune sont les bienvenus. Il suffit d'appeler la mairie pour se faire connaître. Nous avons bénéficié de subventions de l'Etat (valorisation du patrimoine public pour 50%

et de la réserve parlementaire pour 10 % soit environ 17 000 €)



Le Jardin du Souvenir



Sa réalisation avait été annoncée. Il est désormais installé comme vous pouvez le constater sur la photo.

L'aménagement de la cour de la Mairie

Des balustrades en bois ont été installées avec des jardinières et l'éclairage revisité.



LES MANIFESTATIONS

Le Loto et le Noël des enfants organisés par le comité des fêtes



LOTO du 20 Novembre, 220 personnes étaient présentes et 180 pour celui du 5 avril 2015



Le 20 Décembre, c'était le Noël des enfants de la commune animé par le clown Pouet Pouet et offert par le Comité des Fêtes, qui était néanmoins déçu du manque de participants, seulement 7 enfants étaient, en effet, présents.

Les Vœux de M. Le Maire



Le 10 janvier en présence de Jean-Claude LENOIR Sénateur, de Jean-François de CAFFARELLI Président de la CDC et de Vincent SEGOUIN maire de Bellême, le Maire de St Martin a présenté ses vœux devant une centaine d'habitants.

Cela était l'occasion pour le Maire de rappeler toutes les réalisations de 2014 notamment l'enfouissement des réseaux aux Tilleuls et à La Blanchardière, la rénovation du monument aux morts et les travaux de sécurité à La Bruyère.

L'inauguration de la Statue de St Louis.



Le 22 Mars 2015 : Un événement à Saint-Martin : la présence pour la première fois dans notre commune de l'évêque de Sées, Mgr Jacques HABERT

Saint-Martin n'avait jamais fêté Saint-Louis alors que, comme vous le savez, il avait, avec sa mère Blanche de Castille assisté à de nombreuses messes dans notre église pendant la révolte des barons dans l'hiver 1229. Depuis fin août 2014, Saint-Louis est déjà bien présent dans notre église puisqu'il possédait une plaque témoignant de son passage. Nous avons également décidé que non seulement il aurait sa plaque mais aussi sa statue.

Nous avons donc organisé avec l'abbé Jacques ROGER la venue, pour la première fois dans notre commune, de

Mgr Jacques HABERT pour la bénédiction de la statue de St LOUIS, sculptée par Christian Champagne. La messe donnée à cette occasion a réuni plus de 180 personnes.



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE (C.D.C)

Le PLUI :

Le Plan Local D'Urbanisme Intercommunal sera mis en place au 1er Janvier 2017. Il remplacera tous les POS actuels des communes. Les travaux sont en cours, ceux du zonage sont aujourd'hui en phase terminale. Sur l'agglomération, par rapport aux précédents POS, une réduction de la consommation foncière de l'ordre de 30% conformément à la nouvelle loi ALUR, a été décidée. Les zones à urbaniser sont surtout sur le périmètre de St Martin avec le VAL et la Grange d'Entasse. Nous ne connaissons pas encore pour le moment les surfaces constructibles qui seront retenues dans le PLUI qui sera désormais de la compétence de la Communauté de Communes, ni les modalités du PLH.

Mutualisations et Communes Nouvelles :

Le Maire informe le Conseil de la tenue de plusieurs réunions des Maires et de la CDC relatives aux communes nouvelles et aux travaux de mutualisation.

Pour les communes nouvelles, les maires estiment que le maintien de la DGF pendant 3 ans, si une commune nouvelle est créée avant le 1er Janvier 2016, ne doit pas être l'argument principal et déterminant à leur création. Ils estiment nécessaire un véritable projet entre des communes volontaires, projet (qui ait un sens). En outre, la majorité des maires pensent qu'il est possible de faire des économies et de compenser la baisse des dotations de l'Etat qui représente néanmoins près de 7% des recettes.

Les maires ne sont pas opposés à étudier des regroupements à 3 ou 4 avec un minimum de 1 000 habitants mais sont hostiles (14 sur 16) à une commune nouvelle qui engloberait tout le périmètre de la CDC. De nombreux maires, dont nous faisons partie, estiment qu'une première étape est de favoriser la mutualisation.

Pour St Martin, après plusieurs discussions avec Bellême et Sérigny, nous avons conclu qu'il convenait d'écarter, pour le moment, le principe d'une commune nouvelle du fait des écarts importants de fiscalité, de la volonté de conserver une bonne proximité avec les habitants et d'éviter, qu'en 2020, la commune ne bénéficie plus d'aucune représentativité compte tenu du système électoral en vigueur. Nous allons donc avancer sur la mutualisation avec des sujets comme la mise en commun du matériel, la polyvalence des agents, les contrats de maintenance, les achats groupés etc...

Le Maire, Serge CAILLY

L'ÉCONOMIE LOCALE

L'entreprise Daniel BEUNARDEAU a été créée en octobre 1991.



Son siège social, à l'époque, se situait à « L'Hôtel Chappey » Saint Martin du Vieux Bellême. Il a commencé avec un salarié, puis deux autres, 3 mois plus tard.

En 1995 déménagement, pour s'installer définitivement à « La Ravalière » Saint Martin du Vieux Bellême.

L'entreprise, s'est rapidement développée pour compter à ce jour, 7 salariés dont 1 apprenti en première année BP (Damien BEUNARDEAU, fils de Daniel) et une secrétaire à temps partiel.

L'activité consiste, principalement, en la restauration du vieux bâti percheron : maçonnerie, carrelage, charpente couverture, zinguerie, aménagements de combles, petits travaux de terrassement et le tout avec un grand respect de l'architecture Percheronne dans un rayon de 10 kilomètres.

En ce qui concerne le choix des carrelages, faïence ou revêtement de sol, Karine BEUNARDEAU se déplace avec la clientèle dans les salles d'expositions des différents fournisseurs.

M. Daniel BEUNARDEAU se tient à votre disposition pour tout renseignement ou travaux au 06.09.23.37.38 ou 02.33.73.15.49, éventuellement par mail : beunardeau.macon@wanadoo.fr

Jean Jacques BLATRIX

Présentation de l'entreprise d'électricité LEDRU

Monsieur Didier Ledru a fait son apprentissage chez Monsieur René à Mortagne au Perche

En 1980, il obtient son C A P d'électronicien technique avec mention.

Il continue comme ouvrier jusqu'à la retraite de Monsieur René en 1984.

De 1984 à 1994, il a travaillé chez Monsieur Laffite à Mortagne au Perche.

En octobre 1994 il se met à son compte et succède à Monsieur Ronsin 22 place de la république à Bellême.

Il débute tout seul puis un an après, embauche un ouvrier toujours actuellement à son service.

En 2000 Monsieur Ledru s'installe à Mont Poirier lieu-dit situé sur la commune de Saint Martin du Vieux Bellême. Actuellement, il gère son entreprise d'électricité avec un ouvrier et un apprenti qui souhaite passer son bac professionnel.

Denis BLONDEAU



Électricité générale

Tél. 02 33 73 12 30 - Port. 06 85 33 77 32
ledru-electricite@wanadoo.fr
Mont-Poirier - 61130 Saint-Martin-du-Vieux-Bellême

Une Association pour le patrimoine : Création de Saint Martin Patrimoine



L'assemblée générale constitutive de l'association St Martin patrimoine s'est tenue le jeudi 28 mai. C'était un de nos souhaits que de constituer une association de sauvegarde afin de valoriser le patrimoine communal mais aussi de mobiliser les habitants autour d'un projet fédérateur.

Les statuts de l'association ont été approuvés et seront prochainement publiés.

Les membres du bureau ont été élus :

Luc de ROMANET Président — Laurence GOUJON secrétaire et Isabelle MONTPLAISIR Trésorière.

Le premier projet de l'association sera de réhabiliter la sacristie.

L'association a fixé la cotisation annuelle des membres à 10€. Elle aura deux sources de revenus : les cotisations et les dons, ces derniers étant déductible des impôts.

Tous ceux qui sont intéressés pour rejoindre le bureau et/ou devenir membres peuvent se faire connaître auprès de Laurence GOUJON au numéro 02.33.83.89.25.

L' EXPRESSION LIBRE

BALLADE LITTÉRAIRE : RDV le jeudi 18 juin à 15h devant la mairie

La forêt domaniale est le patrimoine de tous, mais spécialement le nôtre puisque Saint Martin s'y adosse et semble parfois s'y abriter. La beauté des essences, principalement chênes et hêtres, incite à la rêverie, à l'admiration, à la promenade.

C'est pourquoi nous aimerions organiser régulièrement des balades littéraires, d'une heure environ, une fois par mois. On s'arrêterait une ou deux fois pour lire ou réciter un texte court sur un thème donné à l'avance. Le premier pourrait être la forêt ou le cheval.

Au passage et au hasard, je pourrais citer Colette, la Fontaine, Giono, Maurice de Chênevières, le conteur du Perche... la liste est longue, très longue et nous avons le choix.

Les personnes intéressées peuvent appeler les numéros suivants, 02.33.85.58.70, 06.33.64.45.37

On pourrait d'ores et déjà prendre date pour le jeudi 18 juin à 15 h devant la mairie, sauf pluie diluvienne, bien entendu.

Isabelle Montplaisir

L' ÉTAT CIVIL

Naissance

26 janvier : GONSARD Anna

Décès

20 décembre : Christiane DEROBERT (82 ans)

07 février : Alice RICHARD épouse BIDAULT (93 ans)

Mariage

30 mai : Jonas GUYOT et Charlotte de TROGOFF du BOISGUÉZENEC

L'AGENDA

14 juin 2015 : Fête de la musique à 10h30 dans la salle des mariages avec l'école de musique de M. Duval
 18 juin 2015 : Ballade Littéraire à 15h départ dans la cour de la mairie organisée par Mme Montplaisir
 21 juin 2015 : Fête communale et inauguration de l'arbre de naissance à 11h30
 26 juin 2015 : Remise de prix pour les enfants passant en 6ème à 18h30
 04 juillet 2015 : Concert des « Quator à cordes » dans l'église de St Martin à 16h00
 11 novembre 2015 : Repas des Anciens
 29 novembre 2015 : Loto du Comité des Fêtes dans la salle de Sérigny

LES INFORMATIONS PRATIQUES

Location de la salle

Habitants de la commune

1 jour 120 euros
 2 jours 180 euros

Habitants hors commune

1 jour 160 euros
 2 jours 240 euros

60€ par journée supplémentaire

Horaire déchetterie

L'espace propreté de Bellême est ouvert tous les jours de 10h à 18h sauf dimanches et jours fériés

Horaire déchetterie Colonard

La déchetterie est ouverte tous les jours du lundi au vendredi de 9h - 12h à 14h-18h sauf dimanches et jours fériés

Cimetière

Concession :

30 ans : 125 €
 50 ans : 175 €

Colombarium :

15 ans est à 220 €
 30 ans est à 400 €

Il faut ajouter 30 € d'ouverture de case.
 Pour tout renseignement s'adresser au secrétariat de la mairie.

Jardin du souvenir :

- Gratuit pour les habitants de la commune

Les brèves



Mairie horaires

Lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
 Mercredi et Jeudi de 9h00 à 12h00
 Vendredi de 14h00 à 17h00

Tél. 02 33 73 03 05—Fax. 02 33 25 97 09
mairiestmartinduvxbelleme@wanadoo.fr

Vous êtes branchés Internet ?

Si vous souhaitez recevoir, par courriel, **les bulletins**, ainsi que les dates et **les ordres du jour des réunions du Conseil Municipal**, puis **les comptes rendus** de ces réunions, communiquez votre adresse de courriel à l'attention du secrétariat
mairiestmartinduvxbelleme@wanadoo.fr

Pour votre information, les documents cités ci-dessus sont affichés et consultables en mairie.

Les séances du Conseil Municipal sont publiques. Elles se tiennent dans la salle des mariages. C'est avec plaisir que nous vous accueillons pour assister à celles-ci.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous qui arrivez dans la commune, n'oubliez pas de passer en mairie afin de :

- ☞ faire votre changement d'adresse en présentant une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile
- ☞ Vous inscrire sur la liste électorale munis :
 - Du livret de famille ou d'une carte d'identité avec un justificatif de domicile
 - D'un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois)

Vous avez 16 ans

Vous devez vous faire recenser au service des affaires militaires en mairie.

Cette démarche est très importante car l'attestation qui vous sera remise est nécessaire pour vous présenter à différents examens, concours ainsi que pour la conduite accompagnée.

Se munir de son livret de famille et de sa carte d'identité.